



Conditions générales d'utilisation PASS ANNUEL – CAVERNE DU PONT D'ARC

Les conditions générales ci-après précisent les dispositions qui régissent les relations entre la société S.E.R.C.P.A (ci-après dénommée 'Caverne du Pont d'Arc') et chacun des titulaires (ci-après dénommé 'titulaire') du Pass Annuel de la Caverne du Pont d'Arc.

ARTICLE 1 - OBJET

Le Pass Annuel a pour objet de permettre à chacun de ses détenteurs d'accéder à la Caverne du Pont d'Arc, dans les conditions précisées ci-après.

ARTICLE 2 - GENERALITES - DELIVRANCE DU PASS

2.1. Caractéristiques et conditions d'achat du Pass Annuel

2.1.1 Le Pass Annuel est strictement personnel. Il n'est ni transmissible, ni remboursable. Une pièce d'identité devra être présentée lors de la délivrance du Pass à la billetterie de la Caverne du Pont d'Arc. Le non-respect du caractère personnel du Pass Annuel pourra entraîner sa confiscation immédiate et sa résiliation.

2.1.2. La durée de validité du Pass Annuel est de douze (12) mois, à compter de la 1^{ère} visite. Un seul Pass Annuel sera délivré par titulaire.

2.1.3. Mode de paiement : selon le mode d'achat du Pass Annuel, les règlements doivent être effectués :

- à la billetterie de la Caverne du Pont d'Arc en espèces, carte bancaire (Visa, EuroCard/MasterCard, sauf indication contraire lors de votre règlement), par chèque ou par Chèques Vacances;

- sur le site internet www.cavernedupontdarc.fr en carte bancaire uniquement (Visa, EuroCard/MasterCard, sauf indication contraire lors de votre règlement);

2.1.4. Le prix du Pass Annuel est déterminé en fonction des conditions économiques en vigueur à la date de sa publication et peut être révisé jusqu'au moment de la conclusion du contrat en fonction des variations ou de l'imposition de redevances et taxes afférentes. Dans tous les cas, le prix applicable sera indiqué avant la conclusion du contrat.

2.2. Délivrance du Pass Annuel

2.2.1. Le Pass annuel est uniquement délivré à la billetterie de la Caverne du Pont d'Arc, quel que soit le mode d'achat :

- lors de l'achat de votre Pass Annuel sur le site Internet de la Caverne du Pont d'Arc, un billet reprenant les informations de votre 1^{ère} réservation vous est envoyé par mail. Le Pass Annuel est délivré à la billetterie de la Caverne du Pont d'Arc sur présentation du billet et sous réserve des conditions citées ci-après ;

- à la billetterie de la Caverne du Pont d'Arc, pour clore votre achat, et sous réserve des conditions citées ci-après.

2.2.2. La délivrance du Pass Annuel est conditionnée à :

- la présentation d'une pièce d'identité ;

- l'acceptation des conditions d'utilisation ci-décrites ;

- le renseignement de la fiche d'inscription ;

- et la remise d'une photo d'identité.

2.3. Renouvellement du Pass Annuel

Sauf mention contraire dans les communications relatives au Pass Annuel souscrit, le Pass Annuel peut être renouvelé ; toute demande de renouvellement requiert l'émission d'un nouveau Pass Annuel. Les conditions générales d'utilisation et avantages applicables dans le cadre du renouvellement seront ceux en vigueur à la date d'émission du nouveau Passeport Annuel.

ARTICLE 3 – AVANTAGES - CONDITIONS D'UTILISATION DU PASS ANNUEL

3.1. Le Pass Annuel donne droit à :

- > Une 1^{ère} visite réservée par vos soins lors de votre achat (via le site Internet ou à la billetterie de la Caverne du Pont d'Arc) ;
- > des visites gratuites, dans la limite d'une visite par jour, sur réservation ou délivrées sur place le jour même, en billetterie et en fonction des disponibilités ;
- > un accès permanent au site pendant 1 an - avec accès prioritaire ;
- > un accès à tout l'événementiel et aux animations famille proposées pendant les vacances scolaires, sauf événement exceptionnel et/ou à tarification spéciale.

3.2. Les personnes accompagnant le titulaire du Pass Annuel doivent réserver et acheter leurs places dans les conditions habituelles de vente et telles que décrites sur le site Internet et dans les documents de communication en vigueur.

ARTICLE 4 - DROIT DE RETRACTATION

Le droit de rétractation ne s'applique pas au Pass Annuel, conformément aux dispositions de l'article L121-21-8 du Code de la Consommation, qui exclut les prestations 'de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée'.

ARTICLE 5 - PERTE OU VOL DU PASS ANNUEL

5.1. En cas de vol ou de perte de son Pass Annuel, le titulaire devra en informer dans les meilleurs délais, par écrit uniquement, La Caverne du Pont d'Arc à l'adresse suivante : Caverne du Pont d'Arc, plateau du Razal, 07150 Vallon Pont d'Arc. Le Passeport Annuel ne pourra plus être utilisé.

5.2. Toute demande de renouvellement d'un Pass Annuel perdu ou volé se fera à la billetterie de la Caverne, sur présentation d'une pièce d'identité et d'après les conditions de délivrance du Pass décrites ci-dessus. Le Pass Annuel réémis sera valable jusqu'à la fin de la période de validité du Pass Annuel perdu ou volé.

5.3. La responsabilité de la Caverne du Pont d'Arc ne pourra en aucun cas être engagée en cas de perte ou vol du Pass Annuel.

ARTICLE 6 - DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre du Pass Annuel sont destinées à l'usage exclusif de la S.E.R.C.P.A. afin de gérer l'inscription au Pass Annuel. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant à exercer auprès de : Caverne du Pont d'Arc, Plateau du Razal, 07150 Vallon Pont d'Arc.

ARTICLE 7 – SERVICE CLIENTELE

Pour toute information ou question, notre service clientèle est à votre disposition :

- par téléphone : 04 75 94 39 40 (tous les jours de 9h30 à 17h30, sans interruption) ;

- par courriel : infos@cavernedupontdarc.fr

ARTICLE 8 - DROIT APPLICABLE

Toute relation entre La Caverne du Pont d'Arc et ses clients est régie par le droit français.